

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	12	1	2

Date de la convocation
05 juin 2023

N° 09062023008

**ETUDE ET AMO MISE EN
PLACE PROJET
PHOTOVOLTAÏQUE**

Séance du 9 juin 2023

L'an deux mil vingt trois
et le neuf juin

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., CHABIDON D., GARRABOS F., V., MIGNE J., ROCHER P., FOURY D., Mmes VIDAL F., ROY S., BRUNETON M., BONCOMPAIN C., VEROT V.Absents : Mrs ARNAUD A., MICHEL A.Pouvoir : Mme MARTEL Dominique donne pouvoir à Mme ROY Sylviane

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé dans le cadre de la politique d'énergie renouvelable de la Commune de lancer un programme d'équipement des différents sites communaux en panneaux photovoltaïques pour produire de l'énergie et être moins et être moins dépendante du marché.

Ceci s'est traduit par un premier équipement du groupe scolaire en panneau pour faire de l'autoconsommation.

Cette opération a permis de commencer à analyser la situation globale de la commune sur cette question.

Cette opération a aussi permis de voir que différentes opérations peuvent être réalisées pour mutualiser la production des différents sites et faire de l'autoconsommation collective ainsi que des opérations de stockage de l'énergie soit de façon physique avec batterie, soit de façon virtuelle par une mutualisation avec d'autres producteurs selon le type et le moment de la consommation.

Il y a donc lieu pour avancer de choisir un bureau d'études pour conduire ces différentes opérations et constituer un cahier des charges pour lancer les consultations nécessaires.

Le groupe Coopawatt a été choisi, il propose d'accompagner la Commune pour réaliser la meilleure opération et d'assurer la maîtrise d'œuvre. Sa proposition s'élève à 20 538,00 euros hors taxes pour l'ensemble des sites de la Commune.

Cette opération peut être financée à 50 % par subvention par la Banque des Territoires, groupe Caisse des Dépôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide :

- ☞ de lancer cette opération
- ☞ de solliciter le financement de la Banque des Territoires
- ☞ de solliciter l'aide éventuelle de l'Agglomération du Puy
- ☞ de charger le groupe Coopawatt de conduire l'opération
- ☞ charge Monsieur le Maire de mener à bien ce projet

Vote

Exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 9 juin 2023

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,
Michel JOUBERTActe rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 26 juin 2023

et publication ou notification

du 26 juin 2023

AR Prefecture043-214300626-20230609-09062023008-DE
Reçu le 26/06/2023